

Séance du vendredi 25 novembre 2022 à 20h00

---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints  
André BECK, Dominique RISTORCELLI, Charles KREMPPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ, Eléonore JEAN DIT PANNEL procuration à Pierrette KEMPF, Alain MORILLON procuration à Richard LIEBY, Emmanuelle BONDUELLE, procuration à Raymonde SEILER, Elodie DEMARE, procuration à Dominique RISTORCELLI

Absents excusés sans procuration : Claude SCHULLER,

En présence de Annie DEVEY (secrétariat)

*Quorum : 8 – présents 9*

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

---

Convocation du 17/11/2022

### **8. Assurance Dommages aux biens, Responsabilité civile et Protection juridique de la commune - attribution des marchés**

Monsieur le Maire expose :

Les contrats d'assurance de la commune doivent être renouvelés pour la période 2023 – 2027 :  
– Dommages aux biens ;  
– Responsabilité Civile, Protection Juridique et Protection Fonctionnelle.

Les marchés ont fait l'objet des publicités suivantes :

- Publication sous forme dématérialisée des pièces du marché sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin le 25/08/2022.

La date limite de remise des offres était fixée au 7 octobre 2022 à 12h

Les plis ont été reçus sous format dématérialisé et transmis au cabinet ARIMA Est pour analyse.

Les offres ont été classées selon les critères suivants :

- Prix : 45 points
- Valeur technique de l'offre (correspondance à la demande) : 55 points.

Lot 1 : dommages aux biens : Une réponse CIADE qu'il est proposé de retenir  
– note finale 86,8 points – prime 3 499,00 € TTC / an.

Lot 2 : Responsabilité Civile, Protection Juridique et Protection Fonctionnelle : Infructueux  
Un contrat a été proposé de gré à gré par la CIADE  
La prime proposée est de respectivement : 1 907 € TTC / an pour la Responsabilité Civile et 1 242 € TTC pour la Protection Juridique et Fonctionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'engager les dépenses correspondant aux montants cités ci-dessus ;
- d'attribuer les lots 'Dommages aux Biens' à la CIADE ;
- d'accepter la proposition de la CIADE pour le lot 'Responsabilité Civile – Protection Juridique et Fonctionnelle'
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés correspondants et effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de ces marchés.

Signatures : Le Maire Christian FRANZ, La secrétaire Pierrette KEMPF



Certifié exécutoire –

Le Maire –

Christian FRANZ

transmis à la sous-préfecture le 2/12/2022 affiche le 2/12/2022

